



En novembre **JE VOTE CGT** la couleur de l'intérêt général

## **NOS ACTIVITÉS SOCIALES TOUJOURS ATTAQUÉES INSIDIEUSEMENT PAR LES EMPLOYEURS !**

**La FNME CGT tire la sonnette d'alarme et dénonce l'attitude des directions vis-à-vis de la situation imposée aux Activités sociales sur l'équilibre du financement et sur les emplois.**

La FNME tient à réaffirmer que la base de départ du nouveau calcul de financement des Activités sociales des IEG de 400 M€ (392 pour 2019) imposée par les employeurs en 2017 n'est pas suffisante pour assurer la pérennité des Activités sociales à destination des quelques 650 000 bénéficiaires.

Des efforts significatifs ont été réalisés par les organismes pour réduire les charges fixes ainsi que la masse salariale (60 M€ en quelques années). Malgré cela, la posture des employeurs met les organismes dans une situation financière intenable.

En effet, ceux-ci font délibérément le choix de ne pas respecter les termes de la plateforme imposée par l'État, ni de la réécriture de l'article 25 qui s'en est suivie.

Concernant la restauration méridienne, l'article 25 du statut prévoit que la CCAS continue à exploiter les restaurants dits "pérennes" et que les employeurs financent celle-ci intégralement selon les termes de la convention nationale.

Les réorganisations permanentes des entreprises, à la seule initiative des employeurs, ont pour conséquence une baisse significative et constante du nombre de repas servis dans de nombreux restaurants, ce qui génère des déficits d'exploitation qu'ils refusent de prendre en charge.

La CCAS se retrouve donc à financer des millions d'euros de charges d'exploitation qu'elle n'a pas

à subir, alors qu'elle a respecté l'intégralité des conventions.

De plus, l'annonce unilatérale des employeurs pour la fermeture de 14 nouveaux restaurants dans les mois à venir met la CCAS face une situation sociale très délicate, situation dont elle n'est pas non plus responsable.

Les Activités sociales ont besoin d'emplois et de compétences pour réaliser leurs missions et activités. Le refus des employeurs de publier les emplois nécessaires met encore une fois les organismes dans une situation inextricable.

**La FNME CGT revendique  
une véritable visibilité et fluidité  
des parcours entre entreprises et  
organismes des Activités sociales.  
Il s'agissait d'un engagement des employeurs lors des discussions de 2017,  
un engagement de plus non tenu.**

Il est impératif que les employeurs s'engagent à réintégrer les salariés en fin de contrat de Mise à Disposition (MAD) ainsi que les MAD en Congé Epargne Temps ou en longue maladie qui pèsent injustement sur le budget des Activités sociales (environ 200 emplois).

La FNME CGT exige donc la publication de 50 emplois ainsi que la co-embauche de 40 salariés statutaires pour répondre aux besoins de compétences actuellement inexistantes dans les entreprises et spécifiques aux organismes.

De plus, les employeurs «tordent» de manière éhontée l'esprit de la plateforme en refusant le remboursement des dépenses liées à l'article 22 du statut (arrêt maladie en particulier). Une fois encore, la CCAS et les CMCAS se retrouvent à financer des charges non prévues et non budgétées.

**En conclusion, les employeurs de la branche des IEG entravent, de manière totalement délibérée et irresponsable, le fonctionnement de nos activités sociales.**



**La FNME CGT condamne fermement cette posture qui met en difficulté les organismes, CCAS et CMCAS et qui n'est pas sans impact direct sur les activités proposées aux bénéficiaires, nationalement et localement.**

Notre fédération s'interroge sur la stratégie des employeurs : Dans quels buts ? Pour quelles finalités ?

Dans une période où les dossiers de réorganisations ou de privatisations se multiplient dans les principaux groupes des IEG, les activités sociales semblent être au centre de la stratégie de réduction de nos garanties collectives et de suppression du statut par les financiers qui dirigent les groupes ENGIE et EDF.

Les luttes qui sont enclenchées contre Hercule, contre la financiarisation du groupe ENGIE (suite loi PACTE) et contre la réforme de notre régime spécial de retraite, réaffirment notre attachement au statut des IEG et aux activités sociales de l'énergie.

La FNME CGT mettra au cœur des luttes l'avenir de nos activités sociales.

**Dans ces conditions, notre fédération et l'ensemble de ses élus et mandatés ne participeront plus au dialogue social de branche sur les activités sociales.**

**En parallèle, la FNME-CGT réclame immédiatement de réels actes et engagements en faveur des activités sociales. ces dernières ne sont pas une variable d'ajustement pour les entreprises.**

Montreuil, le 26 septembre 2019